

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron

Maison des Initiatives et des Services de Marennes, le 11 janvier 2018

LISTE DE PRESENCE**Membres du GAL excusés :**

- Christian GUIGNET, Représentant – CdC bassin de Marennes
- Nicolas DUBOIS, Directeur - Port de la Cotinière
- Nicolas LYONNET, Commission mixte Culture
- Paul MOUSSET, Eleveur
- Charles BERTRAND, Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge
- Pierre-Luc ALLA, Directeur - coopérative Viti Oléron
- Emmanuel DURAND, Conseiller et formateur – Association 2Venirs
- Olivier POITEVIN, Directeur – GLEMO
- Guy PROTEAU, Vice-Président – CdC bassin de Marennes
- Marianne PEREZ, Responsable - CFPPA
- Laurie DURAND, Directrice - Comité Départemental des pêches Maritimes et des élevages marins de la Charente-Maritime
- Gabriel BELMONTE, Agent de développement - Chambre d'Agriculture
- Christian MONIER, Chef d'entreprise industrielle - Ocqueteau SA
- Elsa DUJOURDY, Coordinatrice, Roule ma Frite 17

Personnes associées présentes :

- Vanessa FOURATIER, Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires - Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
- Olivier NOLLEN, Secrétaire général - Sous-Préfecture de Rochefort
- David COUTURES, Chef du Pôle Intercommunalité et développement économique - Sous-Préfecture de Rochefort
- Jean-Claude MERCIER, Directeur – PETR du Pays Marennes Oléron
- François SIMO

	Titulaires			Suppléants		
Collège public	Président - Pays Marennes Oléron	Mickaël VALLET	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT	
	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE	
	Vice-Président – CdC île Oléron	Jean-Michel MASSE		Représentant – CdC île Oléron	Micheline HUMBERT	
	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET		Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU	
	Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Présent	Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	
	Provisur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON	Présent	Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS		Directrice - CRPMEM	Laurie DURAND	
	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU		Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	
	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN		Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY	
Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET		Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS		
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET		Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		Adhérente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	Présente
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND		Chef d'entreprise industrielle - Ocqueteau SA	Christian MONIER	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Présent	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	Présent	Chef d'entreprise - Camping La Brande	Alain BARCAT	
	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président – coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Conseiller et formateur – Association 2Venirs	Emmanuel DURAND		Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX	
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN		Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	
	Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX	Présente	A pourvoir		
	Directrice – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Barbara DAMAS	Présente	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	
	Chargé de développement - MO-TV	Mathieu GILLES	Présent	Vice-Présidente – Association Le LOCAL	Giselle MESPLE CLOTTEAU	Présente
	Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Présent	Coordinatrice, Roule ma Frite 17	Elsa DUJOURDY	
Directrice - ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Présente	Chef de service ESAT – Navicule Bleue	Pauline MAILLE		
Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Présent	Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES		

QUORUM

A l'ouverture de la séance, le double quorum a été atteint, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Règle du double quorum	Comité du 29 juin 2017
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 13 Votants: 14 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 7 Votants: 10

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. Annexe n°1), une présentation a été effectuée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Généralités
2. Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité
3. Examen des demandes de subvention pour avis en programmation

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

GENERALITES

1. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Michaël SPADA informe les membres que le GAL a réceptionné les premières conventions début décembre. Ces dernières sont revenues signées par l'ensemble des parties courant janvier 2018. Il précise qu'au total ce sont 6 dossiers qui ont fait l'objet d'un conventionnement : « La mise en place d'un système collectif de fidélité – Oléron Cœurs de villages », « L'élaboration d'un Plan Paysage pour le territoire Marennes Oléron », « Le Festival O ! Les Rues – Edition 2016 », « La mise en place d'une section Sauvetage Aquatique », « Le recrutement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre du projet Prévention et Gestion des déchets organiques » ainsi que « L'assistance technique 2015-2016 ». Pour ces projets, dont la majorité est d'ores et déjà achevée, le conventionnement est la dernière étape avant l'établissement des demandes de paiement.

L'animateur annonce qu'OSIRIS a été livré et qu'il est fonctionnel. Au-delà des difficultés rencontrées dans la mise en place d'OSIRIS, l'animateur informe les membres que le GAL continue de rencontrer un certain nombre d'obstacles sur quelques dossiers. Il précise que l'instruction est notamment bloquée pour les dossiers agricoles et salicoles dans l'attente d'un arbitrage national.

Michaël SPADA indique que l'année 2018 devrait être l'année de la programmation. En effet, l'essentiel des outils nécessaires à la programmation sont à présent disponibles, et ce même pour les projets de coopération. Il rappelle que 12% de l'enveloppe a été programmée en 2017.

Enfin l'animateur annonce que le prochain défi pour la cellule technique sera d'accompagner les porteurs de projets dans le montage de leur demande de paiement.

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE GAL, L'AG ET L'ASP

L'animateur informe les membres que le GAL signera prochainement le 1^{er} avenant à la convention générale qui lie le Pays Marennes Oléron à la Région Nouvelle-Aquitaine (AG) et à l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Il précise que cet avenant, en cours de préparation, porte sur plusieurs points :

- Ajout d'un circuit de gestion unique et spécifique pour la mise en œuvre de la sous-mesure 19-4 (Annexe 8 Ter)
- Intégration des modifications de composition du Comité de programmation, votées lors des séances du 13 avril 2017 et du 12 octobre 2017.
- Intégration des modifications des fiches-action approuvées par le Comité le 12 octobre 2017 ainsi que celles validées au cours de cette séance.

L'animateur présente les modifications à apporter aux FA :

- FA N°2 – Rubrique « Coûts Admissibles » : ajout de la mention « Ne sont pas éligibles : la création de maison et/ou de table d'hôtes n'est pas éligible »
- FA N°5 - Rubrique « Coûts Admissibles » : ajout de la mention « Ne sont pas éligibles : Les travaux de voierie ne sont pas éligibles »
- FAN°6 – Rubrique « Objectifs Opérationnels » : Précision de l'objectif n°4 en ajoutant la mention « de l'enfance-jeunesse »
- Pour toutes les FA (sauf la N°9 et 10) – Rubrique « Coûts Admissible » : Le matériel d'occasion devient inéligible à travers la suppression des mentions « et d'occasion » et « Les équipements d'occasion ne devront pas avoir déjà été soutenus par une aide européenne au cours des cinq dernières années et devront satisfaire les conditions décrites dans le décret d'éligibilité ». ➔ Objectif de mise en conformité avec le PDR Poitou-Charentes
- Pour toutes les FA (sauf la N°1 et 10) – Rubrique « Eléments concernant la sélection des opérations » : la mention « Les projets seront étudiés suivant les critères évaluatifs définis lors du premier comité de programmation et qui constitueront également la base d'une évaluation de la stratégie au fur et à mesure de la programmation » a été supprimée et remplacée par « Les projets seront étudiés suivant le processus de sélection défini lors du comité de programmation du 13 octobre 2016 ».

- FA N°2 – Rubrique « Eléments concernant la sélection des opérations » : suppression de la mention « Projets préalablement validés d'un point de vue technique et économique par un jury Coup de pouce TPE ».

Remarques du Comité :

Pas de commentaire de la part des membres

Résultat :

RESULTAT DU VOTE :

- ➔ LES MODIFICATIONS DES FICHES-ACTIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
- ➔ LES MEMBRES AUTORISENT A L'UNANIMITE LE PRESIDENT DU GAL A SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

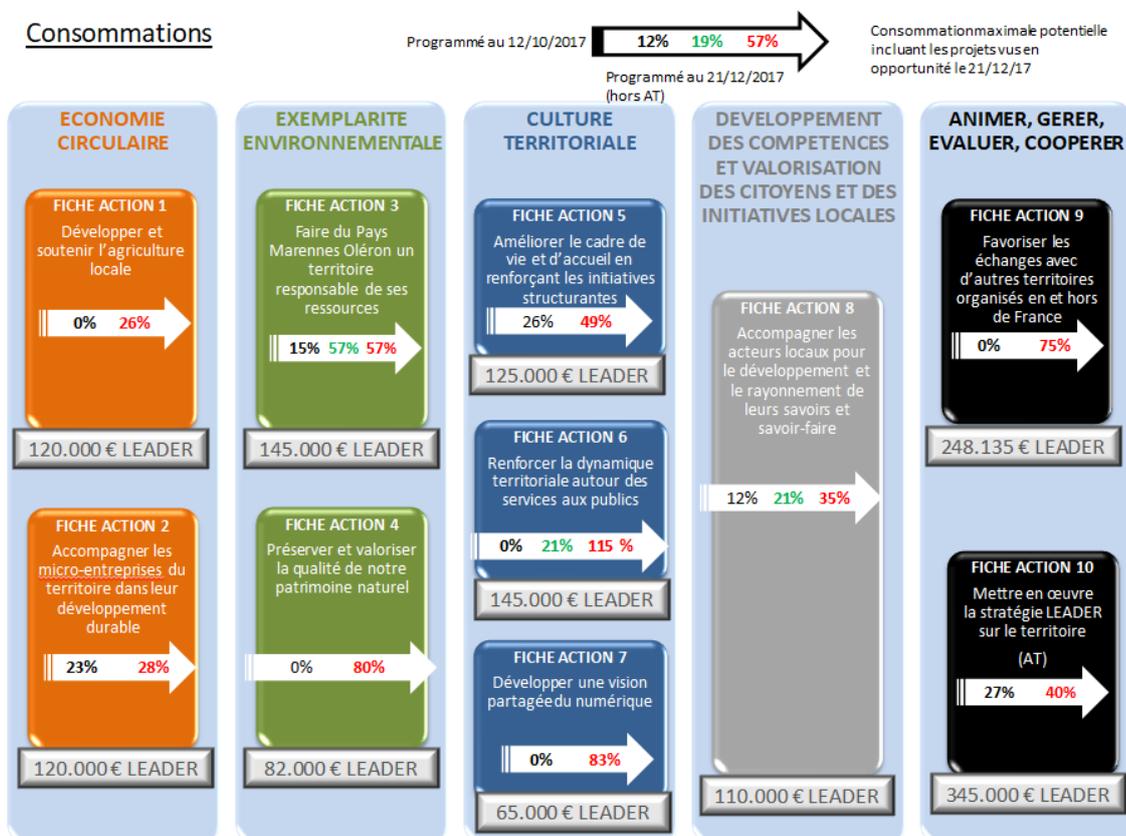
1. POINT SUR LES CONSOMMATIONS POTENTIELLES

L'animateur revient brièvement sur les projets ayant été programmés lors du précédent Comité et présente les niveaux de consommation potentielle qui pourraient être atteints en fin de séance d'une part pour l'enveloppe globale (hors assistance technique) et d'autre part pour chaque fiche-action (FA).

Remarque sur les pourcentages dans l'illustration ci-après :

- en noir : le pourcentage de la FA déjà programmé, avant l'ouverture de la séance
- en rouge : le pourcentage de la FA qui serait consommé si l'ensemble des dossiers déposés à ce jour étaient programmés

Consommations



Focus sur l'Etat d'avancement de la FA N°1 – « Soutien aux circuits-courts et productions locales »

Année 2017 : Travail d'animation pour faire émerger des projets

2 projets déposés en opportunité :

- **Projet d'installation agricole ferme Coco'Riko** : nombreuses incertitudes sur le dossier notamment suite au refus de la banque. Le projet est toutefois encore à l'ordre du jour car le propriétaire du bien que souhaite acquérir M. POIRAUD a revu ses exigences à la baisse et est prêt à envisager une mise en location d'une partie des bâtiments. En parallèle, le PdP a trouvé du travail dans une ferme avicole oléronnaise.

- **Création d'une exploitation salicole sur la commune de Saint Georges d'Oléron : la Saline du Moulin**

Plusieurs projets en perspectives :

- **Poste de chargé(e) de mission Circuits-courts et restauration collective (CCIO)**

- **Projets agricoles privés**: Élevage ovin (Emilie Mariot à Dolus), acquisition de matériel agro-écologique (CUMA oléronnaise), investissement maraichage bio (Samuel Parent),...

- **GAEC CHAGNEAUD – agrandissement de la salle de découpe** : Le GAEC va être amené à augmenter ses volumes en circuits courts à destination de la restauration collective de la CARO et de la CARA. Normalement, le projet devrait être éligible au LEADER. L'animateur précise qu'une rencontre est prévue prochainement avec le Département. Il indique que l'enjeu sera d'obtenir le cofinancement public du Département car ce financeur est soucieux de réfléchir chaque projet à une échelle multi territoriale.

- **Filière salicole (CCIO)**: 1 à 2 nouveaux sauniers par an, structuration d'une association...

- **Discussion sur action circuits-courts de la CCBM** notamment en lien avec le Grand Projet du Marais de Brouage

- **Mise en place d'une activité de meunerie dans le cadre de la réhabilitation du Moulin de la Brée (CCIO)**

L'animateur précise qu'actuellement le montant potentiellement sollicité est supérieur au montant disponible sur la FA, et ce même en appliquant les seuils de vigilance. Il sensibilise les membres sur la possibilité d'étudier les dossiers soit au fil de l'eau soit en anticipant l'arrivée de futurs dossiers.

Concernant les dossiers portés par des acteurs privés appartenant au secteur agricole, l'animateur informe les membres que la cellule technique est en attente d'un arbitrage de la part de la région. En effet, pour ces projets, le LEADER peut venir en remplacement du PCAE, qui est une autre source de financement alimentée aussi par le FEADER mais dont le taux d'intervention maximal est fixé à 40%. L'enjeu est de savoir si le LEADER peut conserver un taux d'intervention maximal à 80%, comme indiqué dans les FA, ou s'il doit s'aligner au 40% du PCAE. L'animateur précise que la Région a posé la question au Ministère de l'agriculture en juin 2017.

Enfin, il indique que récemment la cellule technique a appris que la Région avait posé une nouvelle question au Ministère de l'agriculture concernant la définition d'activité agricole pour savoir s'il fallait considérer strictement les productions de l'annexe 1 du TFUE ou bien s'il elle pouvait s'entendre plus largement aux activités portées par une personne affiliée à un régime agricole. Ainsi, les sauniers cotisant à la MSA, qui normalement n'étaient pas concernés par l'annexe 1 du TFUE (sel = produit minier), vont devoir attendre que cet arbitrage soit pris avant de pouvoir déposer des dossiers complets de demande de subvention.

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET considère, au vu des efforts déployés par Enrick POIRAUD, que le PdP mériterait de voir son projet aboutir. Il rappelle que le bassin de Marennes possède peu de ferme avicole et que GAL est prêt à le soutenir financièrement.

Concernant le projet du GAEC CHAGNEAUD, Mickaël VALLET indique qu'après la réunion technique organisée avec les services du Département, il pourrait être envisagé d'organiser ultérieurement une rencontre avec les élus et notamment avec Mme Françoise DE ROFFIGNAC (Vice - Présidente en charge de l'agriculture au Département de la Charente-Maritime).

2. CREATION D'UNE EXPLOITATION SALICOLE SUR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'OLÉRON : LA SALINE DU MOULIN

Maitre d'ouvrage :	La Saline du Moulin – Samuel BARBEREAU
Coût total du projet :	20 699 € HT
Montant LEADER sollicité :	10 699 € soit 9% de la fiche «N°1 - Soutien aux circuits-courts et productions locales »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Installation sur une exploitation à taille humaine - Commercialisation principalement en vente directe au détail
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 13 points - Projet fortement apprécié car : projet mûri, porté par un jeune, contribuant à la reconquête du marais, dans un secteur économique peu développé, volonté d'ouvrir le marais au public, labélisation « nature et progrès »

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET souligne l'effet levier du programme LEADER et l'impact décisif de l'aide européenne pour la réalisation du projet. En outre, le pourcentage de sollicitation (52% du coût total) offre une visibilité d'action. Enfin, il fait remarquer l'importance du travail d'ingénierie et d'accompagnement des PdP.

L'animateur indique qu'il y a une bonne coordination / partage d'information avec Ethel GAUTHIER du service agriculture durable de l'île d'Oléron. Il a notamment été convenu, sur les projets agricoles, que le service LEADER assumerait le rôle d'accompagnement des porteurs de projets dans leurs recherches de financement.

Mathieu GILLES et Cécile NADREAU sont respectivement sensibles à la dimension création d'emploi/d'activité et au volet entretien des paysages/marais.

Concernant la politique de l'île d'Oléron en faveur du développement de la filière salicole, Jean-Baptiste BONIN s'interroge sur l'organisation à adopter pour accompagner cette dynamique. En effet, si une vingtaine/trentaine de projets d'installation sont soutenus par la CCIO, il doute que le LEADER soit en capacité de répondre financièrement à toutes les demandes en suivant le même rythme. Il est selon lui important de voir comment les deux dispositifs s'articulent (voire parler de relais) s'il y a un réel développement de la filière à l'avenir.

Pascal MASSICOT explique que la CCIO a la volonté de reconquérir le marais à vocation salicole. Il précise qu'une étude de faisabilité a été lancée. Il rappelle qu'il y a 2/3 ans, des objectifs irréalisables (installation d'une cinquantaine de sauniers) avaient été fixés. A présent, l'objectif a été revu à la baisse pour être plus réaliste: une vingtaine d'installations incluant les 7 sauniers déjà présents sur Oléron.

Mathieu GILLES fait remarquer qu'il y a donc potentiellement 13 demandes de subvention à venir. Il pense que le LEADER ne sera pas en capacité de soutenir l'intégralité de ces projets.

Pascal MASSCOT indique qu'il faudra tenir compte de l'effet levier du LEADER sur les différents projets.

Jean-Baptiste BONIN s'interroge également sur la question des coopératives et/ou de la coopération entre les sauniers, qui commence à s'organiser à Sauzelle. Il se demande si l'animation sera gérée par Ethel GAUTIER.

Pascal MASSICOT répond que pour le moment il s'agit davantage d'individualités. Sur les 7 acteurs déjà présents, 2 ou 3 peuvent être amenés à s'associer. Il croit que cela doit venir naturellement, à l'instar de l'île de Ré.

Mathieu GILLES, étant donné qu'il ne sera pas possible de soutenir les treize dossiers, demande si dans le cadre d'une stratégie moyen/long terme le LEADER ne devrait pas se focaliser sur l'orientation des sauniers vers des projets collectifs.

Concernant la consommation de l'enveloppe, l'animateur indique avoir assez peu de visibilité. Il n'est en effet pas parvenu à établir un prévisionnel. Il illustre son propos en rappelant qu'en 2017, la cellule technique a été sollicitée par deux sauniers : un premier ayant renoncé face à la lourdeur administrative et Samuel BARBEREAU. Par ailleurs, il indique que la CCIO envisagerait de faire du portage foncier. Ce soutien pourrait justifier de la non intervention du LEADER.

Philippe BOUDEAU pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le métier de saunier est par culture un métier de corporation / de coopération. Il y a également une question de marché. En effet, comme les résultats de l'étude l'ont montré, au bout d'un certain temps lorsque le marché deviendra limité, les sauniers seront amenés à devoir tenter de conquérir de nouveaux marchés en se regroupant. A partir de ce moment-là, ils chercheront d'autres moyens. Enfin, il indique que le projet présenté est intéressant car c'est une exploitation de taille très modeste (20 aires saunantes est un minimum) qui a l'ambition de s'agrandir progressivement.

Jean-Baptiste BONIN fait remarquer que le porteur de projet a l'intention d'accueillir du public et notamment des scolaires. C'est une très bonne idée mais il faudra qu'il prévoit de se faire accompagner sur ce sujet car il faut notamment obtenir des agréments

et respecter des normes. Cela pourrait notamment faire partie du projet de valorisation des marais (ex : création de supports pour les visites de groupe). C'est une chose de présenter son travail de saunier mais c'est autre chose de mettre en place des activités pédagogiques.

Philippe BOUDEAU fait remarquer que cette pratique est très courante sur Guérande. Il suppose que ce sujet doit faire partie de la formation qu'il a suivie.

Mathieu GILLES demande s'il serait envisageable d'imaginer un projet de coopération avec un autre territoire LEADER, travaillant aussi autour de la question de la saliculture.

Pascal MASSICOT indique que le territoire coopère déjà en dehors du cadre LEADER avec l'île de Ré.

Evelyne CHAUSSADE fait remarquer que le modèle économique est construit uniquement sur de la vente directe. Elle demande s'il existe une estimation du volume à produire pour atteindre le seuil de rentabilité économique.

Philippe BOUDEAU demande si le producteur s'installe dans le site potentiellement favorable, mis en avant par l'étude.

Michaël SPADA montre la carte d'implantation. Il s'avère que le producteur ne s'implante pas dans le cœur du site potentiel mais il est à proximité.

Cécile NADREAU fait remarquer que cette opération permet de réhabiliter tout un secteur situé près d'une route très touristique (piste cyclable). C'est initialement un site vraiment fait pour ce type d'activité. Ce projet a plusieurs vocations : entretien des marais, création d'emplois, réductions des friches...

Vanessa FOURARTIER pense que le statut du saunier va être amené à évoluer dans les années à venir sous la pression de la profession (cotisation à la MSA, problème par rapport à la reconnaissance des maladies professionnelles etc.).

Pascal MASSICOT indique que les assemblées parlementaires ont été saisies par rapport à ce sujet en novembre 2017.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 13 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Focus sur l'Etat d'avancement de la FA N°6 – « Adaptation des services à la population locale »

Il s'agit de la fiche la plus sollicitée (115% FA). Depuis le précédent Comité, le dossier intitulé « Création d'un accueil de loisir pour adolescents » a été retiré par la CCBM car elle a obtenu des financements de la part du Département.

Dossiers en programmation : Zéro projet programmé en 2017. Un dossier pourrait être programmé au cours de la séance (Réhabilitation de la ludothèque de Dolus).

4 autres projets en opportunité :

- Construction d'un pôle petite enfance au Château d'Oléron
- Réalisation de jardins familiaux
- Déploiement de l'activité de l'association Lud'Oléron qui s'inscrit dans le prolongement de la réalisation de la ludothèque de Dolus
- Création d'une librairie

3. CREATION D'UNE LIBRAIRIE

Maitre d'ouvrage :	Commune de Marennes
Coût total du projet :	161 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	30 000 € soit 20,69 % de la fiche « N°6 - Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter et diversifier l'offre commerciale qui plus est dans le domaine culturel - Répondre aux besoins de la population (notamment des scolaires) et des établissements publics (écoles, médiathèques/bibliothèques) du bassin de Marennes - Renforcer l'activité économique à l'année
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> - 16 points - Intérêt pour le projet de manière globale - Synergie avec la médiathèque et les manifestations culturelles - Rencontre avec le libraire le 10/01/2018

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET revient sur l'opportunité de réaliser ce projet de commerce de centralité à Marennes. Après avoir réalisé d'importants travaux de restructuration du centre-ville², l'idée est à présent d'avancer projet par projet (ex : projet de réhabilitation d'une friche en centre-ville pour mettre en place des locaux à vocation commerciale, achat par adjudication de deux immeubles pour faire de la requalification, projets sur d'anciennes vitrines etc). Sur le choix d'implanter une librairie, au lieu d'un autre type de commerce, cela relève d'un choix politique. M. VALLET précise que, si l'idée d'implanter une librairie sur Marennes est ancienne, c'est la rencontre avec Stéphane ROCTON notamment lors de plusieurs manifestations culturelles qui a été déterminante pour la mise en route du projet.

François SIMO fait part de ses impressions suite à la visite organisée à la librairie des Pertuis le mercredi 10 janvier 2018. Selon lui, M. ROCTON est un homme qui a une certaine carrure et qui sait prendre des risques. Il explique qu'il y a quelques années, le libraire a racheté la librairie de son prédécesseur. Après des premières années difficiles, il a réussi à passer d'un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 550 K€ à 1 million € en 2017. En outre, il a consolidé son implantation sur l'île en reprenant la librairie qui existait à Saint-Denis d'Oléron. A présent, il compte se développer sur Marennes. Son objectif final n'est pas de faire de l'argent. Au contraire, c'est un homme qui a le sens de la culture et qui a envie de donner à lire. Il participe à de très nombreuses animations sur l'île et sur le bassin pour que les gens se développent/s'enrichissent intellectuellement. François SIMO trouve le projet séduisant et est convaincu que la personne a les épaules suffisamment solides pour continuer son développement et pour apporter au territoire un enrichissement culturel et intellectuel.

Evelyne CHAUSSADE, au-delà de l'aspect commercial, a été intéressée par l'envie de M. ROCTON d'être un acteur de la vie sociale.

Mathieu GILLES s'interroge sur la présence d'une seconde librairie dans la rue Le Terme.

Monsieur VALLET explique que ce n'est pas une librairie mais une maison de la presse. Cette dernière sera reprise au 15 janvier 2018. Il précise qu'il a d'ores et déjà été convenu que M. ROCTON ne ferait pas de presse à Marennes et que la nouvelle gérante du point presse ne vendrait pas de livre.

David COUTURES explique que des arrêtés modificatifs ont été publiés en fin d'année concernant les dotations de l'Etat. En conséquence, les montants accordés en DETR et FSIPL ont augmenté pour atteindre respectivement environ 70 000 € et 52 000 € sur ce projet.

Michaël SPADA explique que le plan de financement affiché est raisonné par rapport à l'assiette LEADER qui est plus restreinte que l'assiette globale (ne sont affichés que les travaux).

Jean-Baptiste BONIN rappelle qu'il y a une petite tension sur les délais. En effet, il est impératif que les travaux soient terminés pour mai 2018 pour que le libraire puisse ouvrir en juin. En cas de retard, il ne pourra pas ouvrir pour la saison estivale.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 16 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : Mickaël VALLET est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

² Travaux de voirie et réhabilitation de la halle du marché qui ont été financés principalement par la Mairie

Focus sur l'État d'avancement de la FA N°4 – « Valorisation du patrimoine naturel »

Fiche action sollicitée à hauteur de 80% avec trois dossiers en opportunité:

- Observatoire ornithologique : présenté en opportunité en 2015 mais en suspens depuis
- Valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes : possibles avancées à venir prochainement
- Mise en place de panneaux d'information pêche à pied et écluses à poissons

4. MISE EN PLACE DE PANNEAUX D'INFORMATION PECHE A PIED ET ECLUSES A POISSONS

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	45 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	18 000 € soit 21,95% de la fiche « n°4 – Valorisation du patrimoine naturel »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au respect des milieux naturels - Offrir une information illustrée, pédagogique et à jour afin de limiter la destruction du milieu et d'espèces vivantes. - L'information sur les écluses à poisson vise à expliquer l'histoire de ces ouvrages patrimoniaux, leur fonctionnement et les bons comportements à adopter pour les préserver.
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - Projet ayant permis d'améliorer les pratiques des pêcheurs dans la phase précédente - 12 points

Remarques du Comité :

Mathieu GILLES précise que MOTV a réalisé, sur 18 mois, un film portant sur les écluses à poissons avec le GEDAR et l'association de préservation des écluses. Il confirme que ces panneaux ont eu (et ont encore) un impact pour la sensibilisation, le respect des constructions et le respect de la pêche. Ces panneaux sont primordiaux pour préserver ce patrimoine.

François BARGAIN est surpris par le coût unitaire du panneau : 1 400 € / panneau lui semble excessif. Il est étonné, étant donné la quantité commandée, qu'aucune société ne soit en mesure de proposer un prix unitaire moindre.

Cécile NADREAU relativise en mentionnant le fait que les matériaux utilisés pour leur confection doivent être adaptés pour pouvoir résister aux intempéries dans le temps. Outre cet aspect, le prix inclut les panneaux mais également le retrait des anciens et la pose des nouveaux.

Mathieu GILLES demande si le LEADER à vocation à financer le renouvellement des panneaux tous les 10 ans.

Au lieu de considérer uniquement l'achat des panneaux, Pascal MASSICOT pense qu'il faut davantage percevoir la finalité de l'action.

Jean-Baptiste indique que l'efficacité des panneaux a pu être prouvée scientifiquement à travers les suivis pêche à pied réalisés par le CPIE. Quantitativement, les panneaux sont le vecteur d'information le plus efficace car ils touchent tous les publics. Il ajoute que la première édition, si elle a effectivement été dégradée dans le temps, n'a pour autant jamais été tagée, ni arrachée, ni détruite volontairement. Pour cette deuxième édition, le format a été conservé étant donné qu'il semblait convenir aussi bien aux locaux qu'aux touristes. Enfin, il précise qu'au-delà de ces panneaux, il y a également des actions d'accompagnement du loisir de la pêche à pied qui sont réalisées par les services des espaces naturels de la CdC, le CPIE et le Parc Naturel Marin (environ 40 à 50 K€ sont alloués par an à ces actions). En retour, sur le Département, l'apport économique du loisir de pêche à pied est évalué entre 2 et 20 millions € par an (cf. étude du Parc Naturel Marin). En sachant qu'Oléron représente environ 40% de la pression de pêche à pied en Charente-Maritime, ce loisir représenterait pour Oléron un apport économique compris entre 800 K€ et 8 millions € annuel. Le coût de ce travail d'accompagnement à terme rapporte au territoire. En effet, sans accompagnement, l'environnement se dégraderait et des problèmes de ressources se poseraient ce qui in fine entrainerait une fin de l'activité. En revanche, l'accompagnement permet de faire évoluer ce loisir, qui est important pour l'identité locale et le tourisme.

Lionel PACAUD estime que les conflits d'usage autour des écluses à poissons justifient le recours à des panneaux d'information.

Par rapport au coût des panneaux, Vanessa FOURARTIER indique que dans la procédure d'instruction il y a une vérification du coût raisonnable des dépenses.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE NOTATION DU PROJET : 12 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP DEMANDE DE COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE MONTANT DES PANNEAUX	Pour	13
	Abstention	0
	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

Remarque : Pascal MASSICOT est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

5. ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME LEADER POUR L'ANNEE 2018

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	73 242,62 € HT
Montant LEADER sollicité :	43 945,57 € soit 13 % de la fiche «N°10 - Assistance technique du programme LEADER »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la stratégie Leader - Assurer la mission d'assistance technique (animation et gestion) liée à la mise en œuvre du programme Leader du Pays Marennes Oléron. - Évaluer le programme

Remarques du Comité :

Mathieu GILLES, après avoir entendu parler d'une éventuelle sortie de la Communauté de communes de l'île d'Oléron du Pays Marennes Oléron, souhaite obtenir des informations sur la continuité du programme LEADER et de son animation.

Mickaël VALLET répond que le territoire dans son ensemble a contractualisé avec l'Europe jusqu'à la fin du programme (inclus la période de fin de gestion du programme). Mickaël VALLET fait savoir qu'en répondant avec un projet de territoire et de contractualisation, un territoire s'engage pour un temps donné. Si dans les années à venir, il est question d'une nouvelle contractualisation européenne, il faudra remonter un dossier avec justification de projet et de vision.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Pour	12
	Abstention	0
	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

Remarque : Mickaël VALLET et Pascal MASSICOT sont sortis de la salle le temps des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

Remarque : En l'absence de M. VALLET, le vote a été présidé par Lionel PACAUD.

6. CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INTERPRETATION DE LA MAISON ECO-PAYSANNE

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	1 153 155,51 € HT
Assiette éligible au LEADER	833 194,23€ HT
Montant LEADER sollicité :	60 000 € soit 41,38 % de la fiche «N°3 - Gestion durable des ressources: Déchets – Énergie »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les visiteurs au patrimoine bâti identitaire de l'île d'Oléron - Encourager les restaurations respectueuses pour préserver toutes les spécificités architecturales des villages de l'île - Devenir un lieu relais pour la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'éco-construction

Remarques du Comité :

Pascal MASSICOT indique que l'inauguration de la Maison Paysanne aura lieu le 15 septembre 2018, lors des journées du patrimoine.

Concernant le plan de financement, Vanessa FOURARTIER explique que les autres cofinanceurs sont soit sur l'assiette globale soit sur des assiettes qui peuvent être sensiblement différentes de l'assiette éligible au FEADER. Lors de l'instruction, tous les cofinancements sont proratisés sur l'assiette éligible. En conséquence, les montants des cofinancements présentés dans le plan de financement LEADER sont parfois inférieurs aux montants accordés par les cofinanceurs pour l'opération globale. Pour ce projet, c'est notamment le cas pour la DETR et le TEPCV. Par ailleurs, la différence entre l'assiette globale et l'assiette éligible au LEADER provient du fait que certaines dépenses ont été écartées des postes « VRD et Aménagements paysagers » et « Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC, électricité et photovoltaïque ». Les dépenses non retenues sont généralement soit inéligibles soit ne remplissent pas les conditions réglementaires (ex : coût raisonnable)

L'animateur explique qu'il n'a pas été possible de cibler l'action du LEADER sur la muséographie car il n'y avait pas suffisamment de place pour mettre 60 000 € de LEADER en raison des autres cofinancements trop importants.

Si en valeur absolue la somme attribuée est identique, le fait de cibler l'action du LEADER sur un poste de dépense spécifique aurait eu l'avantage selon Mickaël VALLET d'offrir une meilleure visibilité aux fonds européens.

L'animateur resitue le projet sur la fiche-action (FA) concernée. Il indique qu'aujourd'hui un seul projet a été programmé : « Recrutement d'un chargé de mission pour la mise en place du projet Prévention et gestion des déchets organiques » de la CCBM. Si le projet du Centre d'interprétation était approuvé, le taux de consommation de la FA passerait de 15% à 57%.

Lionel PACAUD demande si des projets potentiels sont à prévoir sur cette FA.

L'animateur répond avoir peu de visibilité sur cette fiche. Il a connaissance d'un éventuel projet d'acquisition de vélos électriques porté par la CCIO.

A deux ans de la fin du programme et avec aussi peu de visibilité sur la FA, Mickaël VALLET estime qu'il y a peu de risque à programmer ces 60 000 €. Mickaël VALLET revient sur le fait qu'au cours de la précédente génération du programme LEADER, les territoires qui ont peu programmé ont vu le montant de leur enveloppe diminué au profit des GAL qui avaient le plus consommé. Il rappelle que le Pays Marennes Oléron a été le territoire qui a le plus consommé par habitant. Il précise que le territoire a bénéficié de deux rallonges. Or pour la période 2014-2020, la Région n'a pas encore annoncé d'éventuelles rallonges budgétaires, en cas de non consommation par certains territoires.

Vanessa FOURARTIER indique ne pas avoir reçu d'information de la part de la Région à ce sujet. En revanche, elle pense que les enveloppes des GAL ne sont pas forcément fongibles d'un territoire à l'autre.

En cas de tension sur les FA, l'animateur rappelle qu'il y aura toujours la possibilité de réajuster le montant des enveloppes par FA.

François BARGAIN rappelle avoir voté contre le projet en raison du contenu proposé. Le dispositif repose essentiellement sur les nouvelles technologies/le numérique et laisse peu de place au concret. Il émet la crainte que ce projet suive le même exemple que la Maison de Champlain à Brouage.

Mickaël VALLET indique qu'il est possible d'attirer l'attention du porteur de projet sur l'importance de tenir compte dans la muséographie/scénographie des facteurs de succès et d'échec dans les expériences connues (ex : maison de Champlain, musée de la ville de Royan) reposant sur l'utilisation des nouvelles technologies.

Lionel PACAUD pense qu'il faut trouver le bon équilibre avec les nouvelles technologies. Certes il y a des échecs à l'instar de la Maison Champlain mais à contrario l'ancien site de la maison paysanne qui exposait une collection de coiffes n'attirait pas non plus beaucoup de visiteurs. Si le tout technologique n'est pas la solution, la nouvelle technologie peut s'intégrer néanmoins dans le dispositif de visite (ex : la cité de l'huître)

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	10
<ul style="list-style-type: none"> • ATTIRER L'ATTENTION SUR L'IMPORTANCE DE TENIR COMPTE DANS LA MUSEOGRAPHIE/SCENOGRAPHIE DES FACTEURS DE SUCCES ET D'ÉCHEC DANS LES EXPERIENCES CONNUES REPOSANT SUR L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES. • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 60 000,00 € DE FEADER • TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 77,72% 	Abstention	3	
	Contre	0	
	RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A LA MAJORITE AUX CONDITIONS SUIVANTES :		
- MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 60 000,00 €			
- TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 77,72%			

Remarque : Pascal MASSICOT est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

7. ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATEGIE ET D'UN PROGRAMME D'ACTIONS VISANT A RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRES-BOURGS DE L'ÎLE D'OLÉRON

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	29 300 € HT
Assiette éligible au LEADER	29 300 € HT
Montant LEADER sollicité :	14 650 € soit 13,32% de la fiche « N°8 - Développement des compétences et valorisation des citoyens et des initiatives locales »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Se doter de tous les éléments d'analyse permettant de construire une stratégie globale de renforcement de l'attractivité et du dynamisme des centres-bourgs adaptée à la situation locale de l'île d'Oléron; - Élaborer un programme d'actions autour duquel mobiliser acteurs privés et publics.

Remarques du Comité :

Pascal MASSICOT évoque les séminaires organisés par David LESTOUX. L'intervenant a une approche très globale des centres-bourgs, qui ne se limite pas à leur fonction commerciale. En effet, il raisonne en termes de centralité ce qui inclue également les notions de services, de patrimoine, d'accessibilité et de mobilité etc. Il ajoute que la particularité d'Oléron réside notamment dans la multiplicité des petits villages et des centres. Ainsi, si le territoire est composé de 8 centres-bourgs, il n'y a pas forcément que 8 centralités (ex : le centre d'activité de Cheray). Pascal MASSICOT trouve que l'approche développée par David LESTOUX est très intéressante et offre un nouveau regard. Pascal MASSICOT, s'il ne peut pas prévoir les débouchés de ce travail, pense néanmoins que l'ensemble des acteurs présents lors des rencontres ont bien mesuré ce nouveau regard et les opportunités offertes. Il rappelle que ce travail s'inscrit dans une dimension de moyen/long terme qui tend vers une reconsidération de l'aménagement du territoire. Ce document sera fondateur et essentiel.

Mathieu GILLES demande si les résultats de cette étude auront une influence sur les PLU et si cela a un lien avec la révision du SCOT.

Pascal MASSICOT répond qu'à terme ce document devrait influencer sur les PLU et qu'il aura vocation à alimenter le travail de révision du SCOT.

D'après Mickaël VALLET, ce travail est en cohérence avec les orientations du DAC dont l'un des cinq objectifs principaux vise à conforter les centralités. Par ailleurs, il fait savoir que les questions d'ingénierie sur ces sujets sont très importantes car cela demande une prise de conscience/de réflexion en amont. Enfin, il indique que la commune de Marennes a également fait appel au cabinet LESTOUX dans le cadre du réaménagement du centre-ville. En effet, en parallèle des travaux, des réflexions ont été menées avec les élus et les commerçants. Cela a permis à l'ensemble des acteurs de prendre conscience de certains éléments.

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u>		Pour	13
<ul style="list-style-type: none"> • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 14 650,00€ DE FEADER • TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 62,50% 	Abstention	0	
	Contre	0	
RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES :			
- MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 14 650,00 €			
- TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 62,50%			

Remarque : Pascal MASSICOT est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

8. REHABILITATION DE LA LUDOTHEQUE DE DOLUS D'OLÉRON

Maitre d'ouvrage :	Commune de Dolus d'Oléron
Coût total du projet :	240 838 € HT
Assiette éligible au LEADER	83 664,64 € HT
Montant LEADER sollicité :	30 000 € soit 21% de la fiche « N°6 - Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un lieu d'accueil multimodal, convivial en direction de plusieurs publics. - Redynamiser le centre bourg.

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET témoigne du fait que l'implantation de ludothèque à Marennes a fait beaucoup de bien à la population et qu'elle ne désemplie pas. La ludothèque permet à tous d'accéder aux jeux mais elle offre également l'opportunité aux habitants de se retrouver et elle contribue à briser l'isolement social.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
<ul style="list-style-type: none"> PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 30 000,00€ DE FEADER TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 55,86% 	Abstention	0	
	Contre	0	
RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 30 000,00 € TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 55,86% 			

Remarque : Sylvie LECHEVALLIER est sortie de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

DATES

- La prochaine réunion du Comité préparatoire se tiendra dans la semaine du 26 février au 2 mars 2018.
- La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le 22 mars 2018 à partir de 9h30 au siège de la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12
 Michaël SPADA, animation.leader@marennes-oleron.com ; Emilie LE ROY, e.leroy@marennes-oleron.com

M. Mickaël VALLET

Président du GAL du Pays Marennes Oléron

Président du PETR du Pays Marennes Oléron